

# LIGUE GUADELOUPÉENNE DE FOOTBALL







#### **PROCES-VERBAL**

#### ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DIMANCHE 23 juin 2024 − 08h30 Complexe World Trade Center

# Route du CWTC, ZI de Jarry - 97122 BAIE MAHAULT

Présents	Voir Annexe – Feuille Présence	
Représentés	Voir Annexe – Feuille Absences	

Après pointage et vérification des pouvoirs,

1- Accueil des sociétaires et ouverture de l'Assemblée Générale ordinaire par le Secrétaire Général de la Ligue Guadeloupéenne de Football

Le Secrétaire Général de la Ligue Guadeloupéenne de Football déclare l'ouverture de cette Assemblée Générale ordinaire.

#### 2- Vérification du quorum

Le Quorum est atteint, sont actuellement présents 66% des clubs représentants 75,79% des voix.

L'assemblée générale ordinaire est donc ouverte par le secrétaire général de la Ligue Guadeloupéenne de Football.

3- Mot de bienvenue du Président de la Ligue Guadeloupéenne de Football.

Le Président accueil les sociétaires en leur souhaitant la bienvenue.

Avant de débuter cette assemblée, le Président propose à l'assemblée de rendre hommage aux disparus ayant servi le football au cours de l'année écoulée par le biais d'une minute de silence.







# LIGUE GUADELOUPÉENNE DE FOOTBALL







Il remercie tous les membres présents et toutes les personnes qui se sont mobilisées pour la bonne tenue de cette assemblée générale puis passe la parole au secrétaire général pour la poursuite de l'ordre de jour.

#### 4- Présentation et mots des invités

Le Secrétaire Général de la Ligue présente les différents invités, conviés à cette Assemblée Générale Ordinaire.

La représentante de l'U.N.A.F (Union National des Arbitres de Football), Mme Sophie SERMANSON se félicilte des bonnes relations entretenues avec la Ligue et appelle de son vœux à ce que l'arbitrage soit encore plus respecté sur les terrains car l'arbitre tient un rôle majeur quelques fois, incompris.

Elle remercie la Ligue pour cette invitation et souhaite à tous, une bonne assemblée générale.

Le représentant de l'Amicale des Educateurs, M. Richard ALBERT rappelle à quel point le rôle des éducateurs est central dans le développement et dans l'éducation de nos jeunes. Il remercie la Ligue pour son action.

Le représentant du Département, M. Daniel DULAC, réaffirme l'engagement de la collectivité départementale au côté du sport en général, et de la Ligue Guadeloupéenne de Football en particulier. Il souhaite à tous les participants une belle assemblée générale.

- 5- Explication de la procédure de vote électronique
- 6- Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale ordinaire du 28 janvier 2024
  - ➤ VOTE N°1

Le Secrétaire général invite l'Assemblée à se prononcer sur le procès-verbal de l'Assemblée Générale de janvier 2024.







		VOTE	N° 1						
	Approbation du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 28 janvier 2024								
N° du vote	l° du vote Intitulé du vote Bulletins Val. Exprimés Voix Val. Exprimées Bulletins Présents Voix P								
1	VOTE N° 1	41	310	49	373				
Voix Pour	Voix Contre	Voix Abstention	Pourcentage Pour	Pourcentage Contre	Pourcentage Abstention				
284	26	28	91,61%	8,39%	N/A				

L'Assemblée Générale, adopte avec 91,61 % des suffrages exprimés le procès-verbal d'Août 2023.

# 7- Rapport d'activité du Secrétaire Général de la Ligue Guadeloupéenne de Football pour la saison 2023/2024

Le Secrétaire Général partage avec l'Assemblée le bilan de l'ensemble des Commissions Règlementaires de la Ligue.

La Commission Régionale des Statuts Règlements et Contentieux (C.R.S.R.C.) a traité plus de 1050 dossiers sur la saison N à la fois en présentiel et en distanciel :

- 56 % d'auto-saisine sur la non-utilisation de la FMI
- 21% sur le forfait des clubs
- 15% sur les évocations/réserves
- 8% sur les mutations

La Commission Régionale de Discipline (C.R.D.) a quant à elle traité plus de 3422 dossiers soit 891 matchs pour un total de 49 710 €.

La Commission Régionale d'Appel et d'Appel de Discipline (C.A.R.A.D.) a traité 88 dossiers provenant à 82% de la C.R.S.RC et à 14% de la Commission Régionale des Statuts de l'Arbitrage.

Dix-huit décisions de la commission ont fait l'objet d'un appel devant la Commission Fédérale des Règlements et Contentieux (C.F.R.C.). qui n'a infirmée qu'une seule décision de la C.A.R.A.D.

#### 8- Présentation des Règlements des compétitions pour la saison 2024/2025

a) Règlement Général des compétitions de la Ligue Guadeloupéenne de Football **VOTE N°2** 

Le Secrétaire général invite l'Assemblée à se prononcer sur le Règlement Général des Compétitions pour la saison 2024/2025.

	VOTE N° 2									
	Approbation du	Règlement général des	compétitions pour la s	aison 2024-2025						
N° du vote	N° du vote Intitulé du vote Bulletins Val. Exprimés Voix Val. Exprimées Bulletins Présents Voix Présen									
2	VOTE N° 2	38	300	50	382					
Voix Pour	Voix Contre	Voix Abstention	Pourcentage Pour	Pourcentage Contre	Pourcentage Abstention					
267	33	27	89,00%	11,00%	N/A					

L'Assemblée Générale, adopte avec 89 % des suffrages exprimés le Règlement Général des Compétitions pour la saison 2024/2025.

#### b) Règlement de la Ligue Régionale 1 VITO VOTE N° 3

Le Secrétaire général invite l'Assemblée à se prononcer sur le Règlement de la Ligue Régionale 1 VITO pour la saison 2024/2025.

	VOTE N° 3								
	Approbation du Règler	nent de la Ligue Région	ale 1 VITO Masculine p	our la saison 2024-2025	5				
N° du vote	N° du vote Intitulé du vote Bulletins Val. Exprimés Voix Val. Exprimées Bulletins Présents Vo								
3	VOTE N° 3	44	346	50	382				
Voix Pour	Voix Contre	Voix Abstention	Pourcentage Pour	Pourcentage Contre	Pourcentage Abstention				
305	41	24	88,15%	11,85%	N/A				

L'Assemblée Générale, adopte avec 88,15 % des suffrages exprimés le Règlement de la Ligue Régionale 1 VITO pour la saison 2024/2025.

#### c) Règlement de la Ligue Régionale 2 Masculine VOTE N°4

Le Secrétaire général invite l'Assemblée à se prononcer sur le Règlement de la Ligue Régionale 2 pour la saison 2024/2025.

VOTE N° 4								
	Approbation du Règ	lement de la Ligue Régi	onale 2 Masculine pou	r la saison 2024-2025				
N° du vote	Intitulé du vote	Bulletins Val. Exprimés	Voix Val. Exprimées	Bulletins Présents	Voix Présentes			
4	VOTE N° 4	44	335	50	382			
Voix Pour	Voix Contre	Voix Abstention	Pourcentage Pour	Pourcentage Contre	Pourcentage Abstention			
290	45	30	86,57%	13,43%	N/A			

L'Assemblée Générale, adopte avec 86,57 % des suffrages exprimés le Règlement de la Ligue Régionale 2 pour la saison 2024/2025.

### d) Règlement de la Ligue Régionale 3 Accession VOTE N°5

Le Secrétaire général invite l'Assemblée à se prononcer sur le Règlement de la Ligue Régionale 3 Accession pour la saison 2024/2025.

	VOTE N° 5								
	Approbation du Règ	lement de la Ligue Régi	ionale 3 Accession pour	r la saison 2024-2025					
N° du vote	N° du vote Intitulé du vote Bulletins Val. Exprimés Voix Val. Exprimées Bulletins Présents Voix Prése								
5	VOTE N° 5	44	337	50	382				
Voix Pour	Voix Contre	Voix Abstention	Pourcentage Pour	Pourcentage Contre	Pourcentage Abstention				
301	36	31	89,32%	10,68%	N/A				

L'Assemblée Générale, adopte avec 89,32 % des suffrages exprimés sur le Règlement de la Ligue Régionale 3 Accession pour la saison 2024/2025.

#### e) Règlement de la Ligue Régionale Féminine SIAPOC VOTE N°6

Le Secrétaire général invite l'Assemblée à se prononcer sur le Règlement de la Ligue Régionale Féminine SIAPOC pour la saison 2024/2025.

VOTE N° 6								
	Approbation du Règle	nent de la Ligue Région	ale Féminine SIAPOC p	our la saison 2024-2025	;			
N° du vote	Intitulé du vote	Bulletins Val. Exprimés	Voix Val. Exprimées	Bulletins Présents	Voix Présentes			
6	VOTE N° 6	44	337	50	382			
Voix Pour	Voix Contre	Voix Abstention	Pourcentage Pour	Pourcentage Contre	Pourcentage Abstention			
321	16	21	95,25%	4,75%	N/A			

L'Assemblée Générale, adopte avec 95,25 % des suffrages exprimés le Règlement de la Ligue Régionale Féminine SIAPOC pour la saison 2024/2025.

## f) Règlement du Championnat Long Horn Futsal by LGF **VOTE N°7**

Le Secrétaire général invite l'Assemblée à se prononcer sur le Règlement du Championnat Long Horn Futsal pour la saison 2024/2025.

	VOTE N° 7							
	Approbation du Règlem	ent du Championnat Lo	ng Horn Futsal by LGF	pour la saison 2024-202	25			
N° du vote Intitulé du vote Bulletins Val. Exprimés Voix Val. Exprimées Bulletins Présents								
7	VOTE N° 7	40	309	50	382			
Voix Pour	Voix Contre	Voix Abstention	Pourcentage Pour	Pourcentage Contre	Pourcentage Abstention			
274	35	38	88,67%	11,33%	N/A			

L'Assemblée Générale, adopte avec 88,67 % des suffrages exprimés le Règlement du Championnat Long Horn Futsal pour la saison 2024/2025.

g) Règlement du Championnat de la Guadeloupe de Futsal de Niveau 2 VOTE N°8

Le Secrétaire général invite l'Assemblée à se prononcer sur le Règlement du Championnat de la Guadeloupe de Futsal de Niveau 2 pour la saison 2024/2025.

VOTE N° 8								
Approba	tion du Règlement du C	hampionnat de la Guad	deloupe de Futsal de Ni	veau 2 pour la saison 2	024-2025			
N° du vote	N° du vote Intitulé du vote Bulletins Val. Exprimés Voix Val. Exprimées Bulletins Pr							
8	VOTE N° 8	42	318	50	382			
Voix Pour	Voix Contre	Voix Abstention	Pourcentage Pour	Pourcentage Contre	Pourcentage Abstention			
280	38	40	88,05%	11,95%	N/A			

L'Assemblée Générale, adopte avec 88,05 % des suffrages exprimés le Règlement du Championnat de la Guadeloupe de Futsal de Niveau 2 pour la saison 2024/2025.

h) Règlement du Championnat de la Guadeloupe de Futsal Féminin **VOTE N°9**Le Secrétaire général invite l'Assemblée à se prononcer sur le Règlement du Championnat de la Guadeloupe de Futsal Féminin pour la saison 2024/2025.

	VOTE N° 9							
Approl	Approbation du Règlement du Championnat de la Guadeloupe de Futsal Féminin pour la saison 2024-2025							
N° du vote	Intitulé du vote	Voix Présentes						
9	VOTE N° 9	41	313	50	382			
Voix Pour	Voix Contre	Voix Abstention	Pourcentage Pour	Pourcentage Contre	Pourcentage Abstention			
280	33	45	89,46%	10,54%	N/A			

L'Assemblée Générale, adopte avec 89,46 % des suffrages exprimés le Règlement du Championnat de la Guadeloupe de Futsal Féminin pour la saison 2024/2025.

i) Règlement du Championnat Régional U15, Championnat Régional U17, Championnat Régional U19, du Critérium U13 **VOTE N°10** 

Le Secrétaire général invite l'Assemblée à se prononcer sur le Règlement *du Championnat Régional U15, Championnat Régional U17, Championnat Régional U19, du Critérium U13* pour la saison 2024/2025.

	VOTE N° 10							
Approbation des Règlements du Championnat Régional U15, Championnat Régional U17, Championnat Régional U19, du Criterium U13 pour la saison 2024-2025								
N° du vote	Intitulé du vote	Bulletins Val. Exprimés	Voix Val. Exprimées	Bulletins Présents	Voix Présentes			
10	VOTE N° 10	40	306	50	382			
Voix Pour	Voix Contre	Voix Abstention	Pourcentage Pour	Pourcentage Contre	Pourcentage Abstention			
290	16	47	94,77%	5,23%	N/A			

L'Assemblée Générale, adopte avec 95,77 % des suffrages exprimés le Règlement du du Championnat Régional U15, Championnat Régional U17, Championnat Régional U19, du Critérium U13 pour la saison 2024/2025.

#### j) Règlement du Challenge U11 VOTE N°11

Le Secrétaire général invite l'Assemblée à se prononcer sur le Règlement *du Challenge U11* pour la saison 2024/2025.

VOTE N° 11							
	Approbatio	n du Règlement du Chal	lenge U11 pour la saisc	on 2024-2025			
N° du vote Intitulé du vote Bulletins Val. Exprimés Voix Val. Exprimées Bulletins Présents Voix							
11	VOTE N° 11	43	335	50	382		
Voix Pour	Voix Contre	Voix Abstention	Pourcentage Pour	Pourcentage Contre	Pourcentage Abstention		
306	29	25	91,34%	8,66%	N/A		

L'Assemblée Générale, adopte avec 91,34 % des suffrages exprimés le Règlement du *Challenge U11* pour la saison 2024/2025.

## k) Règlement PLATEAUX U7/U9 Football à 5 et Futsal à 5 VOTE N°12

Le Secrétaire général invite l'Assemblée à se prononcer sur le Règlement *PLATEAUX UT/U9 Football à 5 et Futsal à 5* pour la saison 2024/2025.

	VOTE N° 12  Approbation du Règlement PLATEAUX U7/U9 Football à 5 et Futsal à 5 pour la saison 2024-2025						
A							
N° du vote	Intitulé du vote	Bulletins Val. Exprimés	Voix Val. Exprimées	Bulletins Présents	Voix Présentes		
12	VOTE N° 12	44	343	50	382		
Voix Pour	Voix Contre	Voix Abstention	Pourcentage Pour	Pourcentage Contre	Pourcentage Abstention		
321	22	22	93,59%	6,41%	N/A		

L'Assemblée Générale, adopte avec 93,59 % des suffrages exprimés le Règlement *PLATEAUX UT/U9 Football à 5 et Futsal à 5* pour la saison 2024/2025.

#### I) Règlement COUPE SEM PATRIMONIALE Région Guadeloupe VOTE N°13

Le Secrétaire général invite l'Assemblée à se prononcer sur le Règlement COUPE SEM PATRIMONIALE Région Guadeloupe pour la saison 2024/2025.

VOTE N° 13						
App	Approbation du Règlement Coupe SEM PATRIMONIALE Région Guadeloupe pour la saison 2024-2025					
N° du vote	Intitulé du vote	Bulletins Val. Exprimés	Voix Val. Exprimées	Bulletins Présents	Voix Présentes	
13	VOTE N° 13	43	335	50	382	
Voix Pour	Voix Contre	Voix Abstention	Pourcentage Pour	Pourcentage Contre	Pourcentage Abstention	
312	23	21	93,13%	6,87%	N/A	

L'Assemblée Générale, adopte avec 93,13 % des suffrages exprimés le Règlement COUPE SEM PATRIMONIALE Région Guadeloupe pour la saison 2024/2025.

m) Règlement des Coupes de la Guadeloupe Catégorie U15, Catégorie U17, Catégorie U19 **VOTE N°14** 

Le Secrétaire général invite l'Assemblée à se prononcer sur le Règlement des Coupes de la Guadeloupe Catégorie U15, Catégorie U17, Catégorie U19 pour la saison 2024/2025.

VOTE N° 14							
Approbation des R	Approbation des Règlements des Coupes de la Guadeloupe Catégorie U15, Catégorie U17, Catégorie U19 pour la saison 2024-2025						
N° du vote	Intitulé du vote	Bulletins Val. Exprimés	Voix Val. Exprimées	Bulletins Présents	Voix Présentes		
14	VOTE N° 14	42	334	50	382		
Voix Pour	Voix Contre	Voix Abstention	Pourcentage Pour	Pourcentage Contre	Pourcentage Abstention		
318	16	29	95,21%	4,79%	N/A		

L'Assemblée Générale, adopte avec 95,21 % des suffrages exprimés le Règlement des Coupes de la Guadeloupe Catégorie U15, Catégorie U17, Catégorie U19 pour la saison 2024/2025.

n) Règlement des Coupes de la Guadeloupe de Futsal Masculine et Féminine Région Guadeloupe **VOTE** n°15

Le Secrétaire général invite l'Assemblée à se prononcer sur le Règlement des Coupes de la Guadeloupe de Futsal Masculine et Féminine Région Guadeloupe pour la saison 2024/2025.

VOTE N° 15  Approbation du Règlement des Coupes de la Guadeloupe de Futsal Masculine et Féminine Région Guadeloupe pour la saison 2024-2025						
15	VOTE N° 15	41	310	50	382	
Voix Pour	Voix Contre	Voix Abstention	Pourcentage Pour	Pourcentage Contre	Pourcentage Abstention	
287	23	32	92,58%	7,42%	N/A	

L'Assemblée Générale, adopte avec 92,58 % des suffrages exprimés le Règlement des Coupes de la Guadeloupe de Futsal Masculine et Féminine Région Guadeloupe pour la saison 2024/2025.

o) Règlements du Trophée des Championnes et du Trophée des Champions **VOTE N°16** 

Le Secrétaire général invite l'Assemblée à se prononcer sur le Règlement *du Trophée* des Championnes et du Trophée des Champions pour la saison 2024/2025.

VOTE N° 16							
Approbati	Approbation des Règlements du Trophée des Championnes et du Trophée des Champions pour la saison 2024-2025						
N° du vote	Intitulé du vote	Bulletins Val. Exprimés	Voix Val. Exprimées	Bulletins Présents	Voix Présentes		
16	VOTE N° 16	41	323	50	382		
Voix Pour	Voix Contre	Voix Abstention	Pourcentage Pour	Pourcentage Contre	Pourcentage Abstention		
293	30	35	90,71%	9,29%	N/A		

L'Assemblée Générale, adopte avec 90,71 % des suffrages exprimés le Règlement du *Trophée des Championnes et du Trophée des Champions* pour la saison 2024/2025.

9- Réponses aux questions diverses en lien avec l'ordre du jour

Le Clubs Sportif Moulien nous a fait part de trois interrogations :

1- <u>Le Procès-Verbal CRSA du 21.03.2024. Situation d'infraction au 28.02.2024</u>
(ainsi que ceux qui ont précédé), fait mention de : Mutés en équipe 1ère saison 2024/2025 et indique le nombre. S'agit-il de l'équipe 1ère ou de toutes les équipes.

Le Secrétaire Général rappel l'article 47 du Statut de l'Arbitrage de la F.F.F qui indique que la sanction de réduction du nombre de joueurs mutés ne s'applique qu'à l'équipe Sénior hiérarchiquement la plus élevée. Dans le cas d'un club comportant une section Féminine, une section de football Diversifié ou exclusivement des équipes de Jeunes, il s'agit de l'équipe déterminant les obligations du club au regard de l'article 41 du présent Statut.

2- Les joueurs au Pôle Espoirs ne peuvent participer aux rencontres U15 les mercredis (directives de la FFF). Dès lors qu'un club à trois joueurs et plus au Pôle, serait-il possible de ne pas programmer de matchs U15 équipe 1 le mercredi après-midi pour les clubs concernés. D'autant que la commission des calendriers connait les clubs concernés. Cela entrerait en complément de l'Article 14 Cas particulier report possible, du Règlement des compétitions des jeunes.

Le Secrétaire Général assure pallier cette problématique la saison prochaine, en commençant notamment la saison des jeunes plus tôt et en assurant la programmation des matchs le week-end notamment. Toutefois ce dernier rappel que cela dépendra des problématiques de terrains qui pèsent sur notre territoire et également du démarrage des compétitions.

3- Article 10.7 : L'organisation des tournois : Si les périodes « libre club » prévues au calendrier général des compétitions ne sont pas respectées, cela génère des reports de matchs qu'il est difficile à rattraper en fin de saison. C'est en particulier la catégorie U13 U12 concernés. Il y a aussi le fait des préparations religieuses (célébrations, confirmations, communions) qui rend indisponible nos jeunes en juin. Il est alors difficile de rattraper le retard pris. Ce fut très compliqué en fin de saison 2023-2024. Il faudrait donc commencer tôt les championnats « Critérium U13 et Challenge U11 ». Pour gagner du temps sur le calendrier, ne pas faire de 1ère Phase de brassage.

Le Secrétaire Général indique que c'est le sens des règlements votés qui visent tous à débuter les compétitions plus tôt pour répondre à ce type de problématiques.

Le Money Gang Squad Futsal Club a fait parvenir l'interrogation suivante sur le classement du championnat futsal de la saison N :

« Je tiens à vous dire que si le classement est validé comme celui-ci par le soin du Conseil de Ligue, les quarts de finale ne sont pas les bons car selon le règlement du championnat Long Horn Futsal, il est prévu ce format :

3eme vs 6eme MGS vs Maoutous

4eme vs 5eme RFC vs ASWE

Les deux premiers FAC et GBFC en demie finale.

Alors que ce que vous avez prévu est le schéma suivant :

MGS vs ASWE (3eme vs 5eme)

RFC vs Maoutous (4eme vs 6eme)

En clair, à l'heure actuelle vous êtes hors des règlements de la compétition donc je viens vers vous afin de nous communiquer des informations officielles et claires surtout que nous savons qu'il y a des conflits sur des rencontres où il n'y a toujours pas de décision officielle. Je sais que vous êtes pressés par la fin de la saison au 30 juin mais restons dans la cohérence."

Le Secrétaire Général adjoint indique que dans le cas d'espèce, ASWE et Les MAOTOUS ont tous les deux, 42 points. Les Maotous ayant eu une pénalité durant la saison N et ASWE en ayant deux. Selon les règlements votés par les clubs, les Matous finissent à la cinquième place et le club ASWE à la sixième place. Par conséquent, cela vient expliquer la programmation faite pour les play-offs.

Le club de l'AS LES INCREVABLES a également soulevé <u>une interrogation sur la</u> <u>non-présentation du règlement U16 Féminine à l'ordre du jour de la présente Assemblée Générale.</u>

Le Secrétaire Général adjoint indique que le projet de règlement U16 F n'a effectivement pas été transmis pour permettre de faire évoluer ou pas la formule en fonction du nombre d'équipes qui se seront engagées et ainsi permettre à nos jeunes filles de progresser. Cependant il rassure qu'indépendamment de la formule il y aura bien un championnat U16F pour la saison à venir.

Le Conseil de Ligue reviendra vers les clubs féminins, par le biais d'une circulaire pour présenter le travail du directeur technique régional sur le sujet.

#### 10- Mot de clôture du Président

Dans son mot de clôture, le Président a remercié l'ensemble des Présidents et Présidentes pour leurs votes, qui ont été représentés à plus de 80%, un signe de confiance sur la qualité des travaux présentés.

Les règlements adoptés aujourd'hui auront pour nature de permettre la progression du football sur notre territoire.

Le Secrétaire Général à travers son rapport d'activité a montré les axes qui étaient les notre, notamment dans l'accompagnement des clubs. Accompagnement qui a toujours été la priorité de la mandature de son conseil de Ligue.

Il rappelle qu'aujourd'hui la Ligue Guadeloupéenne de Football est l'unique ligue régionale à bénéficier de trois *naming* et qu'elle poursuit les efforts pour aller plus loin.

C'est dans cette logique qu'il est heureux d'annoncer le partenariat de la Ligue avec TEMPO SPORT, qui devient l'équipementier officiel de la Ligue Guadeloupéenne Football. Equipementier international autrichien, fortement implanté à l'échelle internationale, notamment dans la péninsule arabique. Un équipementier qui permettra d'accompagner nos clubs.

TEMPO SPORT deviendra dès la saison prochaine, le ballon officiel de toutes les compétitions catégorie sénior, de la Ligue Guadeloupéenne de Football à cela s'ajoutera une dotation de 1300 ballons de qualité FIFA (compétition internationale) à répartir entre l'ensemble des clubs.

Un tel accord est historique, et très probablement, une première pour une ligue régionale.

La Ligue a autour d'elle, des partenaires solides, pour cela il faut de la confiance et de la stabilité. Par ailleurs, il est important que la Ligue Guadeloupéenne de Football prenne toute sa part dans les futurs élections fédérales qui auront lieu en fin d'année civile, afin de faire entendre les problématiques du football guadeloupéen.

C'est dans cette optique que le président invitera le secrétaire général à convoquer au plus tôt le conseil de ligue afin que déterminer le calendrier des opérations électorales à venir.

# 11- Clôture de l'Assemblée Générale ordinaire par le Président de la Ligue Guadeloupéenne de Football.

Le Président remercie l'ensemble des participants présents et clôt l'Assemblée générale ordinaire à 12h07.



